

Guéret, le 21 juin 2019

Sécheresse : Maintien des restrictions d'usage de l'eau dans un contexte préoccupant qui impose à tous une attitude citoyenne

Le département de la Creuse connaît actuellement une sécheresse exceptionnelle qui se prolonge depuis l'hiver dernier. Ainsi, depuis le 19 avril, le département de la Creuse a été placé par arrêté préfectoral en zone d'alerte afin de sensibiliser la population à la faiblesse des réserves en eau, et d'en limiter certains usages non prioritaires.

Le comité sécheresse, réuni le 20 juin, a constaté que la pluie de ce début du mois de juin a permis une légère amélioration sur les débits des rivières, mais la situation des réserves souterraines reste cependant très inquiétante. Les niveaux des nappes sont toujours bas, et les débits des cours d'eau baissent rapidement dès que les pluies s'arrêtent. Les perspectives météorologiques données par Météo France montrent qu'après une période perturbée jusqu'au samedi 22 juin, des chaleurs importantes sont attendues pour la semaine prochaine.

Dans ces conditions, Madame la Préfète de la Creuse, après avis du comité sécheresse, a décidé de reconduire les mesures de restriction des usages de l'eau jusqu'à fin juillet.

Il est donc rappelé qu'il est actuellement interdit de laver voiries, terrasses, et toutes surfaces imperméabilisées, de laver sa voiture en dehors des stations spécialisées, et d'arroser jardins et pelouses entre 8 h et 20 h.

Madame la Préfète tient à attirer tout particulièrement l'attention des habitants sur l'interdiction de remplissage des piscines privées. Pratique répandue en périodes chaudes, qui correspondent précisément aux périodes où l'eau est la plus indispensable à d'autres usages, le remplissage des piscines est particulièrement impactant sur les réseaux d'eau potable : en moyenne, il est consommé 60 000 l d'eau par piscine ! Il convient donc de proscrire absolument cette pratique, aussi longtemps que les restrictions d'eau seront en vigueur.

Plus que jamais Mme la Préfète en appelle à la conscience citoyenne pour que la prise de ces mesures restrictives, actées très tôt en saison, permettent de préserver la ressource en eau et d'en assurer un partage équitable.